# DOSSIER DE PRESSE

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE JUILLET 2023
## GRANDANGOULÊME

- MISE EN SERVICE D'UNE NAVETTE « COEUR D'AGGLO »
- ADOPTION DE LA STRATÉGIE DE BIODIVERSITÉ INTERCOMMUNALE
- FONDS DE CONCOURS SOLIDARITÉ 2023

Grand Angoulême

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE GRANDANGOULÊME JUILLET 2023
# • MISE EN SERVICE D'UNE NAVETTE « COEUR D'AGGLO »

**Contexte**

Le Projet d'Agglomération « GrandAngoulême 2030 » prévoit de « *développer des solutions de mobilité adaptées à chaque contexte* ».

Aussi, le Schéma des mobilités a notamment fixé un objectif de « *rendre les transports publics plus attractifs* ».

**Dans ce cadre, il est proposé de mettre en place sous forme d'expérimentation un service de navettes électriques « cœur d'agglo ».**

**Les objectifs de ces navettes**

- **Améliorer** l'accessibilité du plateau d'Angoulême (liaison ville basse / ville haute)
- **Compléter** la desserte du plateau (rues commerçantes, Préfecture / Hôtel du Département)
- **Accompagner** les projets urbains du bas de plateau (par exemple : la friche Engie)
- **Proposer** de nouvelles solutions de mobilité pour les structures bénéficiant d'un plan de mobilité
- **Limiter** l'usage de la voiture en cœur d'agglomération en bénéficiant d'un mode de transport décarboné

• Ce projet a été co-construit avec la Ville d'Angoulême. Le principe de ce service et l'acquisition de deux minibus électriques ont été approuvés lors du conseil communautaire le 25 mai 2023, et les modalités de fonctionnement proposées pour l'expérimentation ont été débattues en bureau communautaire du 22 juin 2023.

**Suite à ces échanges, il est proposé au conseil communautaire de lancer ce service à titre expérimental sur la base de 2 circuits qui seront réalisés en minibus électriques :**

- 1 circuit permettant de faire la liaison entre le quartier St-Cybard et le cœur d'agglomération
- 1 circuit permettant de faire la liaison entre le quartier de l'Houmeau (dont l'Alpha) et le cœur d'agglomération

**L'offre de service**

Il est actuellement proposé que les navettes soient actives :

- sur 17 arrêts (navette 1 : 8 arrêts / navette 2 : 9 arrêts)
- de 7h00 à 19h00
- du lundi au samedi
- moins de 10 minutes de parcours pour relier le bas de plateau et le coeur d'agglomération

## Des navettes expérimentales

Selon l'usage constaté, les parcours et les arrêts des navettes pourront évoluer. Aussi, les horaires, jours de passage et fréquence pourront être adaptés selon les bilans et besoins exprimés par les usagers de ce service.

## Un lancement en accès gratuit

Pour permettre à toutes et tous d'essayer ce mode de transport, il est proposé de rendre l'accès à ce service de proximité gratuit (sans justificatif et sans présentation de titre de transport). Cette nouvelle mobilité aura aussi un impact positif grâce à la réduction de la place de la voiture en centre-ville.

## Planification de mise en service

**Le lancement de cette expérimentation est prévu entre novembre 2023 et mars 2024**, en fonction de l'avancée des recrutements de conducteurs par la SPL STGA, **pour une durée de 18 mois environ**.

Une évaluation détaillée du service, tant quantitative (fréquentation globale, par arrêt, par plage horaire...) que qualitative (profil des usagers, motifs de déplacements, niveau de satisfaction, pistes d'améliorations...) sera réalisée par la STGA, en charge de l'exploitation du service.

Pour rappel, la mise en place d'une navette de centre-ville avait été validée par le conseil communautaire en septembre 2018 et voit aujourd'hui sa concrétisation.

**Le coût de fonctionnement de ce service est estimé par la STGA à environ 320 K€ HT par an.**

Navette électrique Bluebus

Tracé de la navette «coeur d'agglomération»

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE GRANDANGOULÊME JUILLET 2023
# • ADOPTION DE LA STRATÉGIE BIODIVERSITÉ INTERCOMMUNALE

## Contexte

La France se situe parmi les dix pays abritant le plus grand nombre d'espèces mondialement menacées (1301 espèces selon la Liste rouge des espèces menacées 2018), auquel s'ajoute la présence, en métropole, de 68% des habitats menacés au niveau européen.

En juillet 2022, l'IPBES* a rendu publique sa seconde évaluation mondiale de l'état de la biodiversité.

Elle révèle le lien étroit entre l'économie, la survie des populations et la protection des écosystèmes.

50 000 espèces sauvages répondent aux besoins de milliards d'êtres humains, dont 10 000 pour l'alimentation. Or, bon nombre de ces ressources sont surexploitées, donc menacées. À cette pression de surexploitation de ressources naturelles s'ajoutent quatre autres pressions majeures qui mettent en péril la préservation du vivant : le changement d'usage des terres, le changement climatique, les pollutions et les espèces exotiques envahissantes.

* Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques.

## Mise en place d'une Stratégie Biodiversité Intercommunale aux multiples partenaires

**Rédigée dans le cadre d'un partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine (AMI Territoire Vert et Bleu 2019-2022), une Stratégie Biodiversité Intercommunale quinquennale (2023-2028) a été co-construite par GrandAngoulême** avec les élus communaux référents de la biodiversité, et soumise aux acteurs de l'environnement du territoire*(*à retrouver en page suivante*). Différents documents stratégiques ont été déclinés :

- la Stratégie Régionale pour la Biodiversité de Nouvelle-Aquitaine, qui décline la Stratégie Nationale pour la Biodiversité, et comprend également les stratégies pour les aires protégées et relatives aux espèces exotiques envahissantes

- Le projet de territoire «GrandAngoulême vers 2030», et en particulier le second pilier « *Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques* »

## En chiffres

**Cinq axes stratégiques déclinés en 13 objectifs proposent 25 actions**, dont 11 sont en cours de mise en œuvre:

### Axe 1 - Connaître pour mieux protéger le vivant

*Obj 1* : Développer la connaissance sur la biodiversité locale et suivre l'évolution des espèces et écosystèmes
*Obj 2* : Préserver et restaurer la Trame Verte et Bleue

**Axe 2 : Révéler notre fibre écologique**

*Obj 3* : Sensibiliser, communiquer et mobiliser tous les acteurs du territoire aux enjeux d'une nature préservée

*Obj 4* : Former les acteurs du territoire aux enjeux écologiques et de biodiversité

**Axe 3 : Un territoire engagé pour aménager et gérer durablement l'espace**

*Obj 5* : Consolider les capacités d'accompagnement au changement pour la transition écologique

*Obj 6* : Déployer les Solutions d'adaptation fondées sur la Nature dans l'aménagement du territoire

*Obj 7* : Maintenir les espaces naturels, agricoles et forestiers et reconquérir leur bon état écologique, et atteindre le Zéro Artificialisation Nette en 2050

*Obj 8* : Créer des synergies pour répondre à l'urgence climatique et la crise énergétique, tout en préservant la biodiversité

**Axe 4 : La biodiversité comme atout du développement économique**

*Obj 9* : Gérer durablement les espaces forestiers et les éléments bocagers

*Obj 10* : Mobiliser les entreprises pour développer des actions en faveur de la biodiversité

**Axe 5 : Des politiques publiques au diapason de la biodiversité**

*Obj 11* : Placer la biodiversité au cœur des politiques publiques

*Obj 12* : Diversifier les outils de financement en faveur de la biodiversité et limiter l'empreinte biodiversité

*Obj 13* : Mettre en œuvre et évaluer la Stratégie Biodiversité Intercommunale

## Les actions de GrandAngoulême

Coordonnateur de cette stratégie, GandAngoulême pilote un certain nombre de ces 25 actions en réalisant :

- un suivi de la connaissance écologique avec des inventaires périodiques en complément de ceux réalisés dans le cadre de l'Atlas de la biodiversité intercommunale

- une identification des zones foncières prioritaires à gérer et/ou à acquérir pour renforcer les corridors et réservoirs de la biodiversité

- une étude de délimitation des zones humides pour les protéger dans le cadre du prochain PLUi

- un accompagnement des écoles dans le cadre des programmes pédagogiques dédiés à la biodiversité

**Un budget de 50 K€ est maintenu pour assurer la continuité des actions mises en place.**

* Rédigée dans le cadre d'un partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine (AMI Territoire Vert et Bleu 2019-2022), la mise en œuvre de cette stratégie inclue de multiples acteurs, notamment : l'Office Français de la Biodiversité, le Conseil départemental de Charente, l'Éducation nationale, GrandAngoulême, l'Agence Régionale de Biodiversité, les entreprises, les syndicats de bassins et de rivières, le Centre national de la propriété forestière, le Syndicat Départemental d'Électricité et de Gaz, la CDC-biodiversité, les Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, l'établissement public foncier, Charente Nature, la Ligue pour la Protection des Oiseaux, le Centre d'étude technique environnemental et forestier, l'Office national des forêts, les Jardins d'Isis, le Conseil Architecture Urbanisme et Environnement, la FREDON Nouvelle-Aquitaine, la Fédération de Chasse, la Fédération de Pêche, les compagnons du végétal, la Banque des territoires, le CEREMA, les communes.

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE GRANDANGOULÊME JUILLET 2023
# • FONDS DE CONCOURS SOLIDARITÉ 2023

**Contexte**

GrandAngoulême a créé un nouveau fonds de concours dit de Solidarité à destination des plus petites communes ne bénéficiant pas de la part variable de Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)* liée aux centralités, soit actuellement 28 communes.

* La Dotation de Solidarité Communautaire concerne les 10 premières communes de centralité de l'agglomération identifiées par leur offre d'équipements sportifs et culturels.

## Les trois objectifs de ce nouveau fonds

- Un nouvel outil de financement et d'appui aux communes, notamment pour celles ne bénéficiant pas ou peu des fonds concours existants
- Une facilité de constitution pour les communes et d'instruction des dossiers
- Des thématiques élargies et plus souples pour le dépôt des projets

## Quels projets sont concernés ?

Ce fonds de concours Solidarité concerne les projets en investissement (hors frais d'études, hors frais sur immeubles de rapport), en lien, dans la mesure du possible, avec le projet d'agglomération.

## Montant et modalités de versement

- Un projet par an soutenu avec un plafond de 5 000 € maximum

- Si le projet est conséquent, le plafond peut être porté à 10 000 €, avec un engagement de la commune à ne pas solliciter le Fonds de concours l'année suivante

- Le montant du Fonds de concours est limité à 50% du reste à charge pour la commune dans la limite du plafond défini ci-dessus

- Le versement est à réaliser en une fois sur production d'un état récapitulatif des dépenses visé par le comptable public dans la limite du plan de financement prévisionnel

- En cas de non production des justificatifs permettant le versement dans un délai de deux ans après la date d'attribution, l'aide sera réputée caduque

- En cas d'insuffisance de l'enveloppe au regard du nombre de projets à financer, une priorité sera donnée aux communes ayant les situations financières les plus difficiles, en s'appuyant sur les informations du comptable public et du réseau de la DGFIP

## Dépôt et liste des pièces à fournir

Une nouvelle date de dépôt des dossiers sera soumis au conseil communautaire du 4 juillet 2023 pour validation. **Le prochain dépôt des dossiers pour instruction sera à réaliser le 13 octobre 2023**, en vue du conseil communautaire du 14 décembre 2023.

- Pour l'instruction du dossier : un formulaire est à compléter, présentant :

  - le projet avec son plan de financement
  - les devis
  - la délibération

Le formulaire et le modèle de délibération sont disponibles auprès de la direction Coopération internationale de GrandAngoulême.

Les pièces sont à adresser à

**Nathalie BOUFFARD**
Direction Coopération internationale - Contractualisation - Co-financements communaux de GrandAngoulême
05 45 38 60 81 / 06 21 19 92 81
n.bouffard@grandangouleme.fr

**GrandAngoulême octroie une enveloppe budgétaire de 282 922 € pour l'année 2023.**

**2023 est une année exceptionnelle, du fait que le fonds de concours intègre les reliquats la Dotation de Solidarité Communautaire des années précédentes (2020, 2021 et 2022) qui n'ont pas été utilisés. L'enveloppe annuelle serait sinon d'environ 110 000 €.**

**Bénéficiants du Fonds de concours Solidarité 2023**

Asnières-sur-Nouère
Balzac
Bouëx
Dignac
Garat
Jauldes
Linars
Marsac
Puymoyen
Saint-Michel
Saint-Saturnin
Torsac
Touvre
Voeuil-et-Giget
Vouzan

## CONTACT PRESSE

Pauline BARDOULAT
Chargée de communication et des relations presse
p.bardoulat@grandangouleme.fr
06 86 41 17 14 •|• 05 16 53 02 31